

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 512

présenté par
M. Houillon-----
ARTICLE 46

Dans l'alinéa 17 de cet article, substituer aux mots :

« des matériaux ou objets quelconques »

les mots :

« un matériau ou un objet quelconque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.